

- **ARRÊTÉ**

***Portant constitution de la Commission
Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)***

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

- VU** les articles L 121-8 et R 121-7 à R 121-9 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU** mon arrêté en date du 29 septembre 2021 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la délibération de l'Assemblée départementale du 22 juillet 2021, modifiée le 7 avril 2022, portant désignation de ses représentants au sein de la CDAF,
- VU** le courrier du syndicat des Jeunes Agriculteurs du 17 mai 2022 portant désignation de ses représentants au sein de la CDAF,
- VU** le courrier de la Coordination Rurale du 28 novembre 2022 portant désignation de ses représentants au sein de la CDAF,
- VU** le courrier de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole du 19 avril 2023 portant désignation de ses représentants au sein de la CDAF,
- VU** le courriel de la Confédération Paysanne du 16 mai 2023 portant désignation de ses représentants au sein de la CDAF,

ARRÊTÉ

Article 1 - La CDAF, sous la présidence de **Monsieur Gérard PELHATE**, Président titulaire, ou **Madame Annick LIVERNEAUX**, Présidente suppléante, désignés par le Président du tribunal judiciaire de RENNES, comprend les membres suivants :

En qualité de Conseillers Départementaux :

- | | | |
|----------------|------------------------|--------------------|
| - titulaire : | M. Benoît SOHIER | Canton de COMBOURG |
| - suppléante : | Mme Isabelle COURTIGNÉ | Canton de LIFFRÉ |
| - titulaire : | Mme Emmanuelle ROUSSET | Canton de RENNES 1 |
| - suppléant : | M. Franck PICHOT | Canton de REDON |
| - titulaire : | M. Yann SOULABAILLE | Canton de RENNES 4 |
| - suppléant : | M. Nicolas PERRIN | Canton de RENNES 3 |

- titulaire : M. Jean-Luc BOURGEOUX Canton de DOL-DE-BRETAGNE
- suppléant : M. Bernard DELAUNAY Canton de FOUGERES 1

En qualité de Maires de communes rurales :

- titulaire : Mme Marie-Christine MORICE, Maire d'ETRELLES
- suppléante : Mme Elisabeth CARRE, Maire d'AVAILLES-SUR-SEICHE
- titulaire : M. Loïc REGEARD, Maire de PLEUGUENEUC
- suppléant : M. Henri RAULT, Maire de CHAUVIGNÉ

En qualité de personnes qualifiées :

- M. Sébastien JIGOREL – Chef de l'Unité Biodiversité – Service Eau et Biodiversité – Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- **Mme Célia BRUNEL - Chargée de mission Aménagement Foncier au Département d'Ille-et-Vilaine,**
- M. Guillaume BINOIS – Chargé de mission Aménagement Foncier au Département d'Ille-et-Vilaine,
- M. Jérôme GOGUET - Responsable du Pôle de topographie et de gestion cadastrale de RENNES,
- Mme Alexandra BREXEL – Adjointe au responsable du Pôle de topographie et de gestion cadastrale de RENNES,
- M. René GUILLOUX – Chef de pôle foncier en retraite

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine ou son représentant Monsieur Frédéric SIMONNEAUX ou Monsieur Jean-Louis HERVAGULT ;

En qualité de représentants des syndicats les plus représentatifs au niveau national :

Pour la FNSEA :

Monsieur le Président ou son représentant Monsieur David HUREL ou **Monsieur Jean-Paul RONSIN**

Pour les Jeunes Agriculteurs :

Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Pierre BERTHELOT

En qualité de représentants des syndicats représentatifs au niveau départemental :

Pour la FDSEA 35 :

Monsieur le Président ou son représentant **Monsieur Xavier DIVET** ou **Monsieur Guillaume NOEL,**

Pour les Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine :

Le Président ou son représentant Monsieur Florian DENAIS ou Monsieur Mathieu ROSSELIN

Pour la Confédération Paysanne :

Monsieur le Porte-Parole ou son représentant, Monsieur Eric DUVERGER ou Madame Lucie RIGAL,

Pour la Coordination Rurale :

Monsieur le Président ou son représentant Monsieur Serge HENRY ou sa représentante Madame Murielle DURAND ;

Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires ou son représentant, Maître Vincent BLIN;

En qualité de propriétaires bailleurs :

- titulaire : Monsieur Jean-Louis BERNARD
- suppléant : Monsieur Bernard du REAU
- titulaire : Monsieur Jacques de FARCY
- suppléant : Monsieur François de LANGLE

En qualité de propriétaires exploitants :

- titulaire : Monsieur Christophe BERTHIER
- suppléant : Monsieur Régis CHEDMAIL
- titulaire : Monsieur Jean-Claude ARRIBARD
- suppléant : Monsieur Lionel ÔGER

En qualité d'exploitants preneurs :

- titulaire : Monsieur Jean-François COUE
- suppléant : Monsieur Yannick JOLIVET
- titulaire : Monsieur Sébastien BODIN
- suppléant : Monsieur Christophe GILLES

En qualité de représentants des associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages :

- titulaire : M. Jean-Paul BELLIER - Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- suppléant : M. Claude HAMARD – Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- titulaire : M. Patrick LAHAYE - Fédération Départementale des Chasseur d'Ille-et-Vilaine
- suppléant : M. Philippe BAUDRON – Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

En qualité de représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité lorsque la commission est appelée à statuer sur une opération dans le périmètre de laquelle est comprise une aire d'appellation d'origine contrôlée : Monsieur Pascal CELLIER ;

Article 2 - Le secrétariat de la CDAF est assuré par un agent du service foncier des infrastructures du Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 – L'arrêté susvisé du 29 septembre 2021 est abrogé.

Article 4 – Le Directeur Général des Services du Département et le Président de la C.D.A.F sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Rennes, le 24 MAI 2023



Jean-Luc CHENUT